

COMMUNE DE PERON (AIN)**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 07 octobre 2025

OBJET : RECONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DES VESTIAIRES DU STADE BLANC
DEPOT D'UNE NOUVELLE DEMANDE D'AIDE AU FINANCEMENT
AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES SUIVANT
PLAN DE FINANCEMENT FIN DE TRAVAUX.

L'An deux mil vingt-cinq le sept du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Péron étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Dominique BLANC, Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbre présents : 12

Nbre votants : 15

Etaient présents :

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,

Mme Rossas Amandine, adjointe

M. Blanc Jérémy, Conseiller Municipal délégué,

Mmes Fol Christine, Golay-Ramel Martine, Hugon Denise, Rey Novoa Dolorès,

Conseillères Municipales

MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Gigi Dominique, Martinod Guillaume, Visconti Régis,

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés

Mme De Jesus Catherine, Conseillère, a donné une procuration à Rossas Amandine, Adjointe

Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire

Mme Quinio Marie-Madeleine, Conseillère, a donné une procuration à M. Blanc Jérémy, Conseiller

Mmes Budun Sevda et Fournier Céline, Conseillères Municipales

MM. Girod Claude, adjoint, Felix-Fiardet Bastien et Pons Alexandre, Conseillers Municipaux

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les décisions prises antérieurement dans le cadre du projet de reconstruction des vestiaires du stade municipal Bernard Blanc :

- la délibération n° 2023.09.27 en date du 05 septembre 2023 concernant l'approbation de ce programme de travaux, l'autorisant notamment à déposer le permis de construire correspondant, signer avec le Groupement conjoint ARCHITECTURE 123 et CREATION & CONSTRUCTION la proposition d'étude préliminaire,

- la délibération n° 2024.03.08 du 5 mars 2024 concernant le dépôt de dossiers de demandes de subvention auprès de la Région AURA, du Conseil Départemental et de la Fédération Française de Football Amateur,

- la délibération n° 2024.04.20 du 2 avril 2024 confiant au Groupement conjoint ARCHITECTURE 123, SARL CREATION & CONSTRUCTION, économiste, SAS CSB ingénieur structure, Bureau LAZZAROTTO ingénieur fluides la mission complémentaire de maîtrise d'œuvre, de la phase Etudes à la phase réception de travaux du programme,

- la délibération n° 2024.05.23 du 7 mai 2024 approuvant l'e des dépenses prises en compte sur la base de l'avant-projet détaillé de mars 2024 ainsi que le plan de financement provisoire et sollicitant une aide supplémentaire auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2024.

Madame le Maire présente ensuite le coût actualisé de l'opération -base fin de chantier arrêté à 838 177.30 € HT, avec 217 439 € d'aides accordées par l'ETAT, le DEPARTEMENT DE L'AIN et de la FAFA (Fédération Française de Football Amateur).

Madame le Maire rappelle ensuite le courrier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 25 mars 2025 nous informant qu'elle n'avait pu réserver une suite favorable à notre demande de subvention de 116 900 €, déposée au titre des équipements sportifs, priorité étant donnée récemment aux équipements sportifs d'intérêt régional avec le contrat de Plan Etat-Région des Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver en 2030.

Madame le Maire précise avoir alors échangé avec les services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'obtention éventuelle d'autres types d'aide. Après quoi, cette dernière nous a indiqué le 18 juillet 2025 qu'un avenant au Contrat Région du Pays de Gex permet d'examiner à nouveau notre dossier dans un autre cadre en redéposant une demande de subvention sur le portail des aides. Elle ajoute qu'elle a immédiatement remissionné, par convention signée le 27 août 2025, la Société Finances & Territoires de Bassens (73) pour le montage de ce nouveau dossier de demande de financement auprès de la Région, sans facturation supplémentaire de frais.

Elle propose ensuite le plan de financement actualisé comme suit :

Reconstruction des vestiaires du stade municipal Bernard BLANC et équipements

Coût définitif		Ressources		
Nature des dépenses	Montant (HT)			Montant
(1) Ingénierie et maîtrise d'œuvre		Financements publics		
Etude géotechnique	1 850,00 €	Etat	Notifié	116 900,00 €
Maitrise d'œuvre architecte et bureaux d'études	39 045,00 €	Conseil Régional AURA	Sollicité	100 000,00 €
Bureau de coordination sécurité	5 300,00 €	Conseil départemental	Notifié	80 539,00 €
Contrôle technique	3 780,00 €			
Bornage géomètre	2 439,18 €			
		Financements non publics		
Sous-total MOE/Études	52 414,18 €	Fonds d'Aide au Football Amateur	Notifié	20 000,00 €
(2) Travaux				
Démolition	21 000,00 €			
VRD - Terrassement	54 027,41 €			
Gros œuvre	185 000,20 €	Autofinancement		
Charpente couverture	65 826,00 €	Fonds propres		520 738,30 €
Menuiseries extérieures serrurerie	59 817,00 €	Emprunt		- €
Plâtrerie Peinture	35 830,00 €			
Chape Carrelage faïence	30 628,55 €			
Plomberie sanitaire Chauffage	127 817,85 €			
Electricité	51 628,72 €			
Agencement intérieur	20 385,89 €			
Sous-total travaux	651 961,62 €			

(3) Equipements				
Cuve récupération eaux de pluie (100 000 L) _ <i>Fourniture et pose</i>	38 348,90 €			
Fourniture béton Cuve	3 123,10 €			
Terrassement Cuve	16 633,50 €			
4 Buts amovibles (Foot à 8) _ <i>Fourniture et pose</i>	8 499,00 €			
Cloture du stade <i>Fourniture et pose</i>	61 000,00 €			
Cylindre serrure et transpondeur	6 197,00 €			
Sous-total équipement	133 801,50 €			
COÛT TOTAL (HT) 1 + 2 + 3	838 177,30	RESSOURCES TOTALES PRÉVISIONNELLES		838 177,30 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une nouvelle aide à l'investissement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

PREND ACTE de la convention signée le 27 août 2025 avec la Société Finances & Territoires de Bassens (73) pour le montage de ce nouveau dossier de demande de financement auprès de la Région, sans facturation supplémentaire de frais,

APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus, actualisé sur la base de la fin de chantier de l'opération « reconstruction des vestiaires du stade municipal Bernard BLANC » tenant compte de cette nouvelle aide sollicitée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

DIT que l'ensemble de l'opération, conformément au plan de financement indiqué ci-dessus, a été financé sur les exercices comptables 2024 et 2025 et les crédits correspondants inscrits à l'article 203 opération 111 « Réhabilitation vestiaires stade Bernard BLANC »,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire.

